



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 11 MAI 2024 À 10H00, À LAQUELLE ASSISTAIENT :

Le maire / The Mayor : Luc Trépanier
Les conseillers / Councillors : Stephen Lloyd
Marie-Hélène Lemarbre
Marc Frédette
Jake Michael Chadwick
Kimberley Lamoureux

Formant quorum / Forming the quorum
Était absent/Absent - Le conseiller / Councillor :

Également présent / Also in attendance:

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire préside et déclare la séance ouverte à 10h00.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire suppléant se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de *la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ, chapitre C-19)* en s'abstenant de voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-035

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd appuyé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé, soit:

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 13 avril 2024
3. **Affaires courantes**
 - 3.1 Annonces
 - 3.2 Correspondances –
 - 3.3 APLÉ
 - 3.4 Suivi de la dernière séance
 - 3.5 Période de question (30 minutes)
4. **Finances et Administration**
 - 4.1 Ratification du journal des déboursés et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Embauche des employés pour la saison d'été 2024
 - 4.3 Consentement à la modification cadastrale – annulation du lot 5 866 430 – délégation de signature
5. **Environnement**
 - 5.1 Renouvellement de l'adhésion à l'OBV RPNS
6. **Urbanisme**
 - 6.1 Dépôt du rapport du directeur général
7. **Infrastructures et services**
 - 7.1 Conteneurs semi-enfouis – Appel d'offres
 - 7.2 Conteneurs semi-enfouis – Excavation – Appel d'offres
 - 7.3 Abri à motos – Appel d'offres
8. **Loisirs et Culture**
9. **Affaires légales**
10. **M.R.C. et affaires régionales**
 - 10.1 Dernier conseil des maires
 - 10.2 Premier répondants – Conciliation : délégation de représentant
 - 10.3 Appui à la municipalité de Lac-Tremblant-Nord – Projet de création d'aires protégées

MINUTES OF THE ORDINARY MEETING OF THE MUNICIPAL COUNCIL OF THE TOWN OF BARKMERE HELD ON MAY 11TH 2024 AT 10:00 A.M. AT WHICH WERE PRESENT:

Luc Trépanier
Stephen Lloyd
Marie-Hélène Lemarbre
Marc Frédette
Jake Michael Chadwick
Kimberley Lamoureux

Kenneth Mann

Martin Paul Gélinas, directeur général et secrétaire-trésorier /
Director General and Secretary-Treasurer.

OPENING OF THE SITTING

The Mayor chaired the meeting and called it to order at 10:00 a.m.

Unless otherwise indicated in these minutes, the Acting Mayor always avails himself of his privilege provided for in section 328 of the *Cities and Towns Act (CQLR, chapter C-19)* by abstaining from voting.

1. APPROVAL OF THE AGENDA

2024-035

It is proposed by Councillor Stephen Lloyd, seconded by Councillor Kimberley Lamoureux, and it is adopted unanimously by the council members present:

THAT the agenda be adopted as proposed, namely:

1. **Approval of the agenda**
2. **Adoption of the minutes**
 - 2.1 Regular meeting held on April 13th, 2024
3. **Current business**
 - 3.1 Announcements
 - 3.2 Correspondence –
 - 3.3 BLPA
 - 3.4 Follow-up from last meeting
 - 3.5 Question period (30 minutes)
4. **Finance and Administration**
 - 4.1 Ratification of disbursement journal and authorization of accounts payable
 - 4.2 Hiring of employees for the 2024 season
 - 4.3 Consent to the cadastral modification - cancellation of lot 5 866 430 - delegation of signature
5. **Environment**
 - 5.1 OBV RPNS membership renewal
6. **Urban Planning**
 - 6.1 Tabling General Manager's report
7. **Infrastructure and Services**
 - 7.1 Semi-buried containers – Call for tenders
 - 7.2 Semi-buried containers – Excavation – Call for tenders
 - 7.3 Motorcycle shelter – Call for tenders
8. **Leisure and Culture**
9. **Legal Business**
10. **R.C.M and Regional Business**
 - 10.1 Latest Mayors' Council
 - 10.2 First responders – Conciliation: representative delegation
 - 10.3 Support for the Municipality of Lac-Tremblant-Nord - Protected areas project

10.4 Appui à la municipalité de Val-des-Lacs – Projet de création d’aires protégées

10.5 Appui à la Coalition La Minerve – Projet de création d’aire protégée sur le territoire de la municipalité de La Minerve

11. Levée de la séance

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2024

2024-036

PRENANT ACTE QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins une journée avant la tenue de la présente séance, conformément aux dispositions de l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19*, le secrétaire-trésorier est dispensé d’en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick, et appuyé par monsieur le conseiller Marc Frédette:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2024 soit approuvé tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 ANNONCES

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et transmet quelques informations d’intérêt public. Ces informations seront transmises via les Échos de Barkmere.

3.2 CORRESPONDANCES

Le directeur général mentionne qu’aucune correspondance officielle n’a été reçue durant le mois d’avril 2024.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n’est présent.

3.4 SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Aucun suivi n’est apporté.

3.5 PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Une période de questions est ouverte à 10h14. La période de question est fermée à 10h20.

4. FINANCES ET ADMINISTRATION

4.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

2024-037

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Frédette, appuyé par monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick et résolu unanimement :

DE RATIFIER le journal des décaissements pour la période du 10 avril 2024 au 7 mai 2024, tel que soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour les paiements préautorisés et les paiements numérotés à la banque : 2340, 2347, 2363, 2369 à 2372, 2343 à 2346 et 2359 à 2361 pour un total de 33 677,92\$.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.4 Support for the municipality of Val-des-Lacs - Protected areas creation project

10.5 Support for the Coalition La Minerve - Project to create a protected area on the territory of the municipality of La Minerve

11. Meeting adjournment

CARRIED UNANIMOUSLY

2.1 ADOPTION OF THE MINUTES OF THE REGULAR SITTING HELD ON APRIL 13TH 2024

2024-036

CONSIDERING THAT a copy of the Minutes of the regular meeting held on April 13th 2024, was given to each member of the Town Council before the day of this sitting, thus conforming to Article 333 of the *Cities and Towns Act RLRQ c. C-19*, the secretary-treasurer is exempt from reading;

THEREFORE, it is proposed by Councillor Jake Michael Chadwick, and seconded by Councillor Marc Frédette:

THAT the minutes of the regular meeting of council held April 13th 2024 be confirmed as deposited by the secretary-treasurer.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. CURRENT BUSINESS

3.1 ANNOUNCEMENTS

The mayor welcomes those present and delivers information of public interest. This information will be available in the monthly Barkmere echo.

3.2 CORRESPONDENCE

The Director General reports having not received any official correspondence during month of April 2024.

3.3 BLPA

There is no representative present.

3.4 FOLLOW-UP FROM LAST MEETING

No follow-up is provided.

3.5 QUESTION PERIOD (30 minutes)

A question period opens at 10:14 a.m. The question period closed at 10:20 a.m.

4. FINANCE AND ADMINISTRATION

4.1 RATIFICATION OF DISBURSEMENTS JOURNAL AND AUTHORIZATION OF ACCOUNTS PAYABLE

2024-037

It is proposed by Councillor Marc Frédette, seconded by Councillor Jake Michael Chadwick and resolved unanimously:

TO RATIFY the disbursement journal for the period from April 10th 2024 to May 7th 2024, as submitted by the Director General and Secretary-Treasurer, for the payments bearing number: 2340, 2347, 2363, 2369 à 2372, 2343 à 2346 et 2359 à 2361 for a total amount of \$33 677,92.

CARRIED UNANIMOUSLY

Incidence : Monsieur le maire Luc Trépanier informe le conseil qu'il est en conflit d'intérêt avec le prochain sujet. Ainsi il se retire de son siège. Monsieur Marc Frédette, maire suppléant, prend la présidence.

4.2 EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR LA SAISON D'ÉTÉ 2024

2024-038

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit combler les postes de préposés au débarcadère pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux, et résolu unanimement;

D'EMBAUCHER:

1. Madame Zoé Godin au poste de préposée au débarcadère pour la saison estivale 2024;
2. Madame Daphné Trépanier-Mehnert au poste de préposée au débarcadère pour la saison estivale 2024;
3. Monsieur Oscar Godin au poste de préposé au débarcadère pour la saison estivale 2024; et
4. Madame Mathilde Doyon-Pouliot au poste de préposée au débarcadère pour la saison estivale 2024 ;

Les employés d'été recevront un salaire horaire établi aux prévisions budgétaires 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Incidence : Monsieur le maire Luc Trépanier reprend son siège et la direction de la séance.

4.3 ANNULATION DU LOT 5 866 430 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

2024-039

CONSIDÉRANT QUE la demande d'annulation de lot adressée par monsieur Michael Fortin, a.-g. pour le compte du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (direction de la délimitation de la connaissance foncière – direction principale de la gestion hydrique);

CONSIDÉRANT que la Ville consent à ce que le lot submergé 5 866 430, immatriculé à son nom au registre foncier soit annulé pour devenir une partie de territoire non cadastré étant le Lac des Écorces;

CONSIDÉRANT que le consentement de la ville doit être produit par écrit par une personne dûment autorisée;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre, et résolu unanimement;

DE CONSENTIR à l'annulation du lot 5 866 430, cadastre du Québec, et de d'autoriser le directeur général, Martin Paul Gélinas à signer le formulaire prescrit à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Impact: Mayor Luc Trépanier informed the council that he was in a conflict of interest with the next matter. Thus, he withdraws from his seat. Mr. Marc Frédette, Mayor took the chair.

4.2 HIRING SUMMER EMPLOYEES FOR THE 2024 SEASON

2024-038

CONSIDERING THAT the town has to fill the positions of landing attendants for this summer;

CONSIDERING the recommendation of the general director;

THEREFORE,

It is proposed by Councillor Stephen Lloyd, seconded by Councillor Kimberley Lamoureux and unanimously resolved;

TO HIRE:

1. Ms. Zoé Godin as landing attendant for summer 2024;
2. Ms. Daphné Trépanier-Mehnert as landing attendant for summer 2024;
3. Mr. Oscar Godin as landing attendant for summer 2024; and,
4. Ms. Mathilde Doyon-Pouliot as landing attendant for summer 2024;

The summer employees will be paid as previously determined in the 2024 budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

Impact: Mayor Luc Trépanier resumes takes his seat back and directs the meeting.

4.3 CANCELLATION OF LOT 5 866 430 - DELEGATION OF SIGNATURE

2024-039

WHEREAS the request for lot cancellation submitted by Mr. Michael Fortin, a.-g. on behalf of the Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Direction de la délimitation de la connaissance foncière - Direction principale de la gestion hydrique);

WHEREAS the Town consents to the cancellation of submerged lot 5 866 430, registered in its name in the land register, to become part of the non-cadastral territory of Bark Lake;

WHEREAS the Town's consent must be given in writing by a duly authorized person;

WHEREAS the recommendation of the Director General;

THEREFORE, it is proposed by Councillor Kimberley Lamoureux, seconded by Councillor Marie-Hélène Lemarbre and unanimously resolved;

TO CONSENT to the cancellation of lot 5 866 430, cadastre of Quebec, and to authorize the Director General, Martin Paul Gélinas, to sign the prescribed form to this effect.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. ENVIRONNEMENT

5.1 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'OBV RPNS

2024-040

CONSIDÉRANT QUE l'OBV RPNS s'implique depuis sa création dans nombreux projets visant à améliorer les connaissances et l'expertise au niveau des lacs et de la protection des écosystèmes aquatiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Barkmere est membre de cet organisme ;

CONSIDÉRANT QUE la cotisation annuelle pour le secteur municipal est de 100,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit désigner son représentant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jack Michael Chadwick, appuyé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

DE PAYER la cotisation 2024 au montant de 100,00 \$ à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon;

ET

DE NOMMER le conseiller Jake Michael Chadwick à titre de représentant de la Ville de Barkmere auprès de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. URBANISME

6.1 Dépôt du rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport de l'émission des permis de construction ou de certificat d'autorisation et dépose le rapport sous l'annexe « A » rédigé par l'inspecteur municipal pour le mois d'avril 2024 de même que la liste des mutations intervenues sur les immeubles du territoire de la ville de Barkmere pour ce même mois.

7. INFRASTRUCTURES ET SERVICES

7.1 CONTENEURS SEMI-ENFOUIS – APPEL D'OFFRES

2024-041

ATTENDU QUE les conteneurs servant à récupérer les matières résiduelles des citoyens doivent être remplacés en raison de leur vétusté ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ces conteneurs par des conteneurs semi-enfouis limitant les odeurs, améliorant l'aspect visuel et facilitant leur utilisation;

ATTENDU QU'un montant de 200 000 \$ a été prévu au PTI 2023-2024-2025 pour l'acquisition de ces nouveaux conteneurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture de 13 conteneurs semi

5. ENVIRONMENT

5.1 MEMBERSHIP RENEWAL TO THE OBV RPNS

2024-040

WHEREAS the OBVRPNS is involved since its creation in many projects to increase knowledge and expertise in lakes and protection of aquatic ecosystems;

WHEREAS the Town of Barkmere is a member of this organism;

WHEREAS the annual fee for the municipal sector is \$ 100.00;

WHEREAS the Town needs to appoint a representative;

THEREFORE, it is proposed by Councillor Jake Michael Chadwick, seconded by Councillor Stephen Lloyd and unanimously resolved:

TO PAY the 2024 annual fee in the amount of \$ 100.00 to the "Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon";

AND

TO APPOINT Councillor Jake Michael Chadwick as representative for the Town of Barkmere.

CARRIED UNANIMOUSLY

6. URBAN PLANNING

6.1 Tabling General Manager's report

The director general presents the issuance of construction permits or authorization certificates and presents the municipal inspectors report on the appendix "A" for the month of April 2024 as well as the list of the transfers of properties of the territory of the Town of Barkmere for the same month.

7. INFRASTRUCTURE AND SERVICES

7.1 SEMI-BURIED CONTAINERS – CALL FOR TENDERS

2024-041

WHEREAS the containers used to collect residual materials from citizens need to be replaced due to their age;

WHEREAS it is necessary to replace these containers with semi-submerged containers that limit odours, improve the visual aspect and facilitate their use;

WHEREAS an amount of \$200,000 has been earmarked in the 2023-2024-2025 ITP for the acquisition of these new containers;

THEREFORE, it is proposed by Councillor Kimberley Lamoureux, seconded by Councillor Marie-Hélène Lemarbre and resolved:

TO AUTHORIZE the Director General to proceed with a public call for tenders for the supply of 13 semi-buried containers, distributed

enfouis, répartis sur les deux sites de conteneurs de la ville, soit le secteur de la marina et celui du chemin Duncan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CONTENEURS SEMI-ENFOUIS – AUTOTISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE TRAVAUX D'EXCAVATION POUR CONTENEURS SEMI-ENFOUIS

2024-042

ATTENDU QUE les conteneurs servant à récupérer les matières résiduelles des citoyens doivent être remplacés en raison de leur vétusté ;

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer ces conteneurs par des conteneurs semi-enfouis limitant les odeurs, améliorant l'aspect visuel et facilitant leur utilisation;

ATTENDU QUE l'installation des conteneurs semi enfouis requière des travaux d'excavation préalables;

ATTENDU QU'un montant de 200 000 \$ a été prévu au PTI 2023-2024-2025 pour l'acquisition et l'installation de ces nouveaux conteneurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux et résolu unanimement;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de travaux d'excavation requis pour l'installation des conteneurs semi enfouis, répartis sur les deux sites de conteneurs de la ville, soit le secteur de la marina et celui du chemin Duncan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 ABRI À MOTOS – AUTORISATION D'ALLER EN APPELS D'OFFRES POUR LA FOURNITURE DE TRAVAUX D'EXCAVATION DE CONSTRUCTION D'UN ABRI À MOTOS SUR LE TERRAIN DU STATIONNEMENT DE LA VILLE

2024-043

ATTENDU QUE le conseil prévoit la construction et l'aménagement d'un abri à motos sur le terrain de stationnement de la ville;

ATTENDU QU'un montant de 20 000 \$ a été prévu au PTI 2023-2024-2025 pour la construction et l'installation d'un abri à motos ;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre, appuyée par madame la conseillère Kimberley Lamoureux et résolu unanimement;

D'AUTORISER le directeur général à procéder à un appel d'offres pour la construction d'un abri à motos sur le stationnement de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. LOISIRS ET CULTURES

9. AFFAIRES LÉGALES

10. M.R.C. ET AFFAIRES RÉGIONALES

10.1 DERNIERS CONSEILS DES MAIRES

Le maire présente l'information à ce sujet. Ces informations seront transmises via les Échos de Barkmere.

over the Town's two container sites, namely the marina sector and the Duncan Road sector.

CARRIED UNANIMOUSLY

7.2 SEMI-BURIED CONTAINERS - AUTHORIZATION TO GO TO TENDER FOR THE SUPPLY OF EXCAVATION WORK FOR SEMI-LANDFILL CONTAINERS

2024-042

WHEREAS the containers used to collect residual materials from citizens need to be replaced due to their age;

WHEREAS it is necessary to replace these containers with semi-buried containers that limit odours, improve visual appearance and facilitate their use;

WHEREAS the installation of semi-buried containers requires prior excavation work;

WHEREAS an amount of \$200,000 has been earmarked in the 2023-2024-2025 ITP for the acquisition and installation of these new containers;

THEREFORE, it is proposed by Councillor Stephen Lloyd, seconded by Councillor Kimberley Lamoureux and unanimously resolved:

TO AUTHORIZE the Director General to proceed with a call for tenders for the supply of excavation work required for the installation of the semi-buried containers, distributed over the Town's two container sites, namely the marina sector and the Duncan Road sector.

CARRIED UNANIMOUSLY

7.3 MOTORCYCLE SHELTER – AUTHORIZATION TO GO TO TENDER FOR THE SUPPLY OF EXCAVATION WORK FOR THE CONSTRUCTION OF A MOTORCYCLE SHELTER ON THE TOWN'S PARKING LOT

2024-043

WHEREAS the Council plans to build and install a motorcycle shelter on the Town's parking lot;

WHEREAS an amount of \$20,000 has been earmarked in the 2023-2024-2025 ITP for the construction and installation of a motorcycle shelter;

THEREFORE, it is proposed by Councillor Marie-Hélène Lemarbre, seconded by Councillor Kimberley Lamoureux and unanimously resolved;

TO AUTHORIZE the Director General to proceed with a call for tenders for the construction of a motorcycle shelter on the Town's parking lot.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. LEISURE AND CULTURE

9. LEGAL BUSINESS

10. R.C.M. AND GOVERNMENTAL AFFAIRES

10.1 LATEST MAYOR'S COUNCILS

The mayor reports all the information on this subject. This information will be available in the monthly Barkmere echoes.

10.2 PREMIERS RÉPONDANTS – CONCILIATION : DÉLÉGATION DES REPRÉSENTANTS

2024-044

CONSIDÉRANT la demande de conciliation dans le dossier de l'Entente intermunicipale relative au service de premiers répondants entre les municipalités d'Arundel, d'Huberdeau et Montcalm et la ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT que la conciliatrice nommée par la direction régionale du MAMH a débuté la première phase de ses travaux par des rencontres individuelles;

CONSIDÉRANT que la deuxième phase des travaux de la conciliatrice consiste en des rencontres mettant en présence tous les représentants de chacune des municipalités impliquées dans l'Entente intermunicipale relative au service de premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la ville de Barkmere désire participer au processus de conciliation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par monsieur le conseiller Marc Frédette et résolu unanimement;

DE DÉSIGNER le directeur général Martin Paul Gélinas afin de représenter la ville de Barkmere au processus de conciliation concernant l'Entente intermunicipale relative au service de premiers répondants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD POUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE AIRE PROTÉGÉE ET D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE

2024-045

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques et la crise de la biodiversité représentent une menace directe à la santé des écosystèmes et des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adhéré au nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, dont la cible phare vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète (cible 3) d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QU'afin d'atteindre cette nouvelle cible, les municipalités sont appelées à jouer un rôle stratégique de premier plan;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial protège actuellement 16,75 % de son territoire terrestre, mais que les écosystèmes au sud du 49e parallèle s'y trouvent sous-représentés avec moins de 9 % des terres visées par des mesures de protection;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord souhaite protéger l'intégrité écologique de ses milieux naturels et mettre celle-ci de l'avant comme moteur de la mise en valeur régionale;

10.2 FIRST RESPONDERS – CONCILIATION: REPRESENTATIVE DELEGATION

2024-044

WHEREAS the request for conciliation in the matter of the Entente intermunicipale relative au service de premiers répondants between the municipalities of Arundel, Huberdeau and Montcalm and the Town of Barkmere;

WHEREAS the conciliator appointed by the regional branch of MAMH has begun the first phase of her work with individual meetings;

WHEREAS the second phase of the conciliator's work consists of meetings with all the representatives of each of the municipalities involved in the intermunicipal agreement on first responder services;

WHEREAS the Town of Barkmere wishes to participate in the conciliation process;

THEREFORE, it is proposed by Councillor Stephen Lloyd, seconded by Councillor Marc Frédette and unanimously resolved;

TO DESIGNATE Director General Martin Paul Gélinas to represent the Town of Barkmere in the conciliation process concerning the Entente intermunicipale relative au service de premiers répondants.

CARRIED UNANIMOUSLY

10.3 SUPPORT FOR THE MUNICIPALITY OF LAC-TREMBLANT-NORD'S PROJECT TO CREATE A PROTECTED AREA AND ECOLOGICAL CORRIDOR

2024-045

WHEREAS climate change and the biodiversity crisis represent a direct threat to the health of ecosystems and communities;

WHEREAS the Quebec government has signed up to the new Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework, whose flagship target aims to protect 30% of the planet's land and oceans (Target 3) by 2030;

WHEREAS, in order to achieve this new target, municipalities are called upon to play a key strategic role;

WHEREAS, under the Natural Heritage Conservation Act (RLRQ, c. C-61.01), a protected area is a clearly defined geographic space recognized, dedicated and managed, by any effective means, legal or otherwise, to ensure the long-term conservation of nature and the ecosystem services and cultural values associated with it;

WHEREAS the provincial government currently protects 16.75% of its land territory, but that ecosystems south of the 49th parallel are under-represented, with less than 9% of land covered by protection measures;

WHEREAS the Municipality of Lac-Tremblant-Nord wishes to protect the ecological integrity of its natural environments and to promote it as a driving force for regional development;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques sur le territoire de Lac-Tremblant-Nord, visibles de la station de ski du Mont-Tremblant et étant contigu au Parc national du Mont-Tremblant, font partie du panorama qui fait la fierté de l'industrie du tourisme régional des Laurentides et de notre renommée internationale;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, en collaboration SNAP Québec ainsi qu'avec différents acteurs locaux et régionaux, est d'obtenir un statut d'aire protégée relevant de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour l'ensemble des terres publiques à l'ouest de la municipalité, incluant celles qui possèdent actuellement un statut d'aire de confinement du cerf de Virginie, un écosystème forestier exceptionnel ainsi qu'un refuge biologique;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la municipalité est un « noyau d'intérêt de conservation » figurant sur le tracé de l'éco-corridor Oka-Tremblant d'Éco-corridors laurentiens, visant à relier les parcs nationaux d'Oka et de Mont-Tremblant pour faciliter le déplacement de la faune et la flore;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Tremblant-Nord planifie la création d'un corridor écologique reliant le Parc national d'Oka au Parc national du Mont-Tremblant, en partenariat avec Éco-corridors Laurentiens, qui permettra de consolider la connectivité entre les deux grands parcs nationaux et de protéger la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a entamé des démarches visant la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public en milieux municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE suivant les résultats de cette étude, la MRC pourra faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs quant aux aires protégées sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick, appuyé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la Ville de Barkmere appuie le projet de création d'une aire protégée et d'un corridor écologique de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord dans sa démarche visant l'obtention de la protection permanente des territoires;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-LACS POUR LE PROJET DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES ET DE CORRIDORS ÉCOLOGIQUES EN TERRES PUBLIQUES SUR SON TERRITOIRE

2024-046

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-11-295 adoptée par le conseil de la Municipalité de Val-des-Lacs visant la mise en place d'un projet de création d'aires protégées et de corridors écologiques en terres publiques sur son territoire, laquelle se lit comme suit :

CONSIDÉRANT QUE les écosystèmes et communautés font face à la double crise des changements climatiques et de la perte de biodiversité;

WHEREAS public lands on the territory of Lac-Tremblant-Nord, visible from the Mont-Tremblant ski resort and contiguous to the Parc national du Mont-Tremblant, are part of the panorama that is the pride of the Laurentian regional tourism industry and our international reputation;

WHEREAS the desire of the Municipality of Lac-Tremblant-Nord, in collaboration with SNAP Québec and other local and regional stakeholders, is to obtain protected area status under the Natural Heritage Conservation Act for all public lands west of the municipality, including those that currently have status as a white-tailed deer containment area, an exceptional forest ecosystem and a biological refuge;

WHEREAS the territory of the municipality is a "nucleus of conservation interest" on the route of the Éco-corridor Oka-Tremblant of Éco-corridors laurentiens, aimed at linking the national parks of Oka and Mont-Tremblant to facilitate the movement of flora and fauna;

WHEREAS the Municipality of Lac-Tremblant-Nord plans to create an ecological corridor linking Parc national d'Oka to Parc national du Mont-Tremblant, in partnership with Éco-corridors Laurentiens, which will consolidate connectivity between the two major national parks and protect biodiversity;

WHEREAS the MRC des Laurentides has initiated a study to develop a municipal vision of public land use in municipalized areas;

WHEREAS the results of this study will enable the MRC to make representations to the Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concerning protected areas on its territory;

FOR THESE REASONS, it is proposed by Councillor Jake Michael Chadwick, seconded by Councillor Marie-Hélène Lemarbre and unanimously resolved by those present;

THAT the Council of the Town of Barkmere support the project to create a protected area and an ecological corridor in the municipality of Lac-Tremblant-Nord in its efforts to obtain permanent protection of the territories;

CARRIED UNANIMOUSLY

10.4 SUPPORT FOR THE MUNICIPALITY OF VAL-DES-LACS' PROJECT TO CREATE PROTECTED AREAS AND ECOLOGICAL CORRIDORS ON PUBLIC LAND WITHIN ITS TERRITORY

2024-046

WHEREAS resolution number 2023-11-295 adopted by the council of the Municipality of Val-des-Lacs to implement a project to create protected areas and ecological corridors on public land within its territory, which reads as follows:

WHEREAS ecosystems and communities are facing the dual crisis of climate change and biodiversity loss;

CONSIDÉRANT QUE la cible-phare (cible 3) du nouveau Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal vise à protéger 30 % des terres et des océans de la planète d'ici 2030;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adhéré à ce nouveau cadre mondial;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté jouent un rôle important pour l'atteinte de la cible-phare (cible 3);

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01), une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés;

CONSIDÉRANT QUE seulement 9 % des milieux naturels au sud du 49e parallèle sont actuellement protégés par le gouvernement provincial, alors même qu'on y retrouve la plus grande biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE seulement 8,89 % des milieux naturels de la région des Laurentides sont protégés;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Val-des-Lacs est d'une grande richesse écologique et représente un joyau à préserver en raison de son importante couverture forestière intacte et peu fragmentée, constituée d'importants massifs forestiers et de forêts d'intérieur qui abritent des peuplements matures et de vieilles forêts;

CONSIDÉRANT QUE le projet permettra d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les espèces et les peuplements du territoire grâce à des inventaires;

CONSIDÉRANT QUE la création d'aires protégées interreliées contribuera non seulement à la conservation de ces écosystèmes, en protégeant les habitats naturels des espèces végétales et animales par l'interdiction de toute activité industrielle, mais est également cruciale pour garantir un développement économique durable pour la région, en préservant les ressources naturelles qui sont au cœur du récréotourisme et des activités économiques locales;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la municipalité de Val-des-Lacs, en collaboration avec Éco-corridors Laurentiens et la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) ainsi qu'avec différents acteurs locaux et régionaux, est de créer des aires protégées relevant de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel pour l'ensemble des terres publiques situées sur le territoire de Val-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QU'un financement a été octroyé au projet présenté en annexe par la SNAP Québec dans le cadre de l'Initiative Plein air, qui vise à soutenir la création d'aires protégées et de corridors écologiques en étroite collaboration avec les acteurs locaux afin d'allier protection des milieux naturels et l'accessibilité à la nature, et que cette initiative est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Val-des-Lacs constitue un élément essentiel du réseau écologique identifié par ÉCL pour la région des Laurentides qui vise à relier les parcs nationaux d'Oka et du Mont-Tremblant pour permettre le déplacement des espèces;

WHEREAS the flagship target (target 3) of the new Kunming-Montreal Global Biodiversity Framework aims to protect 30% of the planet's land and oceans by 2030;

WHEREAS the Quebec government has signed up to this new global framework;

WHEREAS municipalities and regional county municipalities play an important role in achieving the flagship target (target 3);

WHEREAS, under the Natural Heritage Conservation Act (RLRQ, c. C-61.01), a protected area is a clearly defined geographic space recognized, dedicated and managed, by any effective means, legal or otherwise, to ensure the long-term conservation of nature and the ecosystem services and cultural values associated with it;

WHEREAS only 9% of the natural environments south of the 49th parallel are currently protected by the provincial government, even though they contain the greatest biodiversity;

WHEREAS only 8.89% of natural environments in the Laurentides region are protected;

WHEREAS the territory of Val-des-Lacs is ecologically rich and represents a jewel to be preserved due to its large intact and little fragmented forest cover, made up of large forest massifs and interior forests with mature stands and old-growth forests;

WHEREAS the project will provide additional knowledge of the area's species and stands through inventories;

WHEREAS the creation of interrelated protected areas will not only contribute to the conservation of these ecosystems, by protecting the natural habitats of plant and animal species through the prohibition of all industrial activity, but is also crucial to guaranteeing sustainable economic development for the region, by preserving the natural resources that are at the heart of recreational tourism and local economic activities;

WHEREAS the Municipality of Val-des-Lacs, in collaboration with Éco-corridors Laurentiens and the Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec), as well as with various local and regional stakeholders, wishes to create protected areas under the Natural Heritage Conservation Act for all public lands located on the territory of Val-des-Lacs;

WHEREAS funding has been granted to the project presented in the appendix by CPAWS Quebec under the Initiative Plein air, which aims to support the creation of protected areas and ecological corridors in close collaboration with local stakeholders to combine protection of natural environments and accessibility to nature, and that this initiative is made possible through the financial support of the Government of Quebec;

WHEREAS the Val-des-Lacs territory is an essential component of the ecological network identified by ÉCL for the Laurentians region, which aims to link the Oka and Mont-Tremblant national parks to allow the movement of species;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire est situé à la confluence de multiples corridors écologiques, représentant une opportunité de connecter le parc national du Mont-Tremblant au parc régional de la Forêt Ouareau, en incluant notamment le projet d'aire protégée du Mont-Kaaikop qui a fait l'objet d'une annonce d'intention en marge de la COP15 par Monsieur Benoît Charette, ministre de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a entamé des démarches visant la réalisation d'une étude pour l'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public en milieux municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE suivant les résultats de cette étude, la MRC pourra faire des représentations auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs quant aux aires protégées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de souhaite supporter la Municipalité de Val-des-Lacs dans sa démarche visant la création d'aires protégées et de corridors écologiques en terres publiques sur son territoire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par monsieur le conseiller Jake Michael Chadwick et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la ville de Barkmere appuie le projet de la Municipalité de Val-des-Lacs visant la création d'aires protégées et de corridors écologiques en terres publiques sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 APPUI À LA COALITION LA MINERVE – PROJET DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ LA MINERVE

2024-047

ATTENDU la nouvelle cible du gouvernement du Québec en matière d'aires protégées, qui consiste à protéger 30 % du territoire québécois d'ici 2030 ;

ATTENDU que la MRC de Papineau et la MRC des Laurentides ont des aires protégées qui couvrent 5,5 % et 16,9 % de leurs territoires respectifs :

ATTENDU que le MELCCFP planifie lancer un appel public, durant le printemps de 2024, afin d'identifier de nouvelles aires protégées, en vue d'atteindre l'objectif de protéger 30 % du territoire québécois d'ici 2030 ;

ATTENDU que le territoire du secteur Marie-Le Franc, identifié une première fois en 2006 par la réserve faunique Papineau-Labelle, à titre d'un territoire important à protéger en raison de la présence de forêts anciennes (3), d'un ravage de cerfs de Virginie, de nombreuses frayères naturelles et d'une héronnière ;

ATTENDU que le territoire du secteur Marie-Le Franc, identifié une première fois en 2006 par la réserve faunique Papineau-Labelle, à titre d'un territoire important à protéger en raison de la présence de forêts anciennes (3), d'un ravage de cerfs de Virginie, de nombreuses frayères naturelles et d'une héronnière ;

ATTENDU que la réserve faunique Papineau-Labelle considère le secteur Marie-Le Franc à titre d'un secteur à fort potentiel

WHEREAS this territory is located at the confluence of multiple ecological corridors, representing an opportunity to connect the Mont-Tremblant national park to the Forêt Ouareau regional park, including the Mont-Kaaikop protected area project, which was the subject of an announcement of intent on the sidelines of COP15 by Mr. Benoît Charette, Minister of the Environment, Climate Change, Wildlife and Parks;

WHEREAS the MRC des Laurentides has initiated a study to develop a municipal vision of public land use in municipalized areas;

WHEREAS the results of this study will enable the MRC to make representations to the Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs regarding protected areas on its territory;

WHEREAS the Council of the City of wishes to support the Municipality of Val-des-Lacs in its efforts to create protected areas and ecological corridors on public land within its territory;

FOR THESE REASONS, it is proposed by Councillor Stephen Lloyd, seconded by Councillor Jake Michael Chadwick and unanimously resolved by the members present;

THAT the Council of the Town of Barkmere support the Municipality of Val-des-Lacs' project to create protected areas and ecological corridors on public land in its territory.

CARRIED UNANIMOUSLY

10.5 SUPPORT FOR THE COALITION LA MINERVE – PROJECT TO CREATE A PROTECTED AREA ON THE TERRITORY OF THE MUNICIPALITY OF LA MINERVE

2024-047

WHEREAS the Quebec government's new target for protected areas is to protect 30% of Quebec's territory by 2030;

WHEREAS the MRC de Papineau and the MRC des Laurentides have protected areas covering 5.5% and 16.9% of their respective territories:

WHEREAS the MELCCFP plans to launch a public call, in the spring of 2024, to identify new protected areas, with a view to achieving the goal of protecting 30% of Quebec's territory by 2030;

WHEREAS the territory of the Marie-Le Franc sector, first identified in 2006 by Réserve faunique Papineau-Labelle, as an important territory to protect due to the presence of old-growth forests (3), a white-tailed deer ravage, numerous natural spawning grounds and a heronry ;

WHEREAS the territory of the Marie-Le Franc sector, first identified in 2006 by Réserve faunique Papineau-Labelle, as an important territory to protect due to the presence of old-growth forests (3), a white-tailed deer ravage, numerous natural spawning grounds and a heronry;

WHEREAS Réserve faunique Papineau-Labelle considers the Marie-Le Franc sector to be an area with strong recreational tourism

récréotouristique (paysages naturels montagneux, vue panoramique à partir du Mont-Resther, belles plages naturelles), et qui est considéré comme étant déjà pleinement développé, d'un point de vue récréotouristique (présence de 15 sites de campings aménagés, 4 chalets rustiques, un réseau élaboré de canot-camping, une petite érablière, ainsi qu'un sentier pédestre menant au Mont- Resther) ;

ATTENDU la proposition de relance de l'aire protégée Marie-Le Franc, formulée par la Coalition La Minerve en 2019 au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), qui demande à ce que le du secteur Marie-Le Franc devienne une réserve de biodiversité ;

ATTENDU que le territoire alors proposé par la Coalition La Minerve est d'une superficie totale de 9 433 ha, que 42 % (3 953 ha) de ce territoire est localisé à l'intérieur des limites administratives de la MRC de Papineau et que 58 % (5 480 ha) de ce territoire est localisé à l'intérieur de celles de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU que l'aire protégée proposée fait partie de l'un des trois corridors de connectivité écologiques prioritaires proposés par Eco-corridors Laurentiens et par Conservation de la Nature Canada ;

ATTENDU que la Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc demande maintenant au MELCCFP de créer une réserve de biodiversité sur le territoire Marie-Le Franc et qu'à cette demande, la Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc propose deux ajouts à la demande initiale, qu'ils totalisent 1 844 ha, que le premier ajout consiste en un corridor de connectivité écologique qui relie le secteur Marie-Le Franc au projet d'une réserve de biodiversité des Buttes-du- lac-Montjoie, et que le second ajout consiste à inclure le belvédère panoramique du mont Resther au projet de l'aire protégée Marie-Le Franc;

ATTENDU que la Route des Zingues, reconnue à titre d'un tronçon du sentier national au Québec, traverse cette proposition d'aire protégée du sud au nord-est, et qu'il est prévu que ce sentier soit prolongé vers le belvédère du mont Resther ;

ATTENDU que le corridor de connectivité écologique proposé par la Coalition Marie-Le Franc inclut la rivière Petite-Nation et son environnement immédiat, que cette rivière était autrefois une voie navigable importante utilisée par les Premières Nations ;

ATTENDU l'ajout du territoire du secteur Marie-Le Franc au réseau des aires protégées du Québec permettrait à la MRC de Papineau, que la proportion de son territoire passe de 5,5 % à 6,5 % ;

ATTENDU la présente demande d'appui de la Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc, qui consiste à demander au MELCCFP de considérer la candidature du secteur Marie-Le Franc, telle qu'elle est illustrée à la carte jointe à la présente résolution, au réseau des aires protégées du Québec ;

ATTENDU que la Société pour la Nature et les Parcs du Canada (section Québec) appuie et supporte la proposition de l'aire protégée Marie-Le Franc telle que proposée par la Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc ;

potential (natural mountainous landscapes, panoramic views from Mont-Resther, beautiful natural beaches), and which is considered to be already fully developed, from a recreational tourism point of view (presence of 15 developed campsites, 4 rustic chalets, an elaborate canoe-camping network, a small maple grove, as well as a hiking trail leading to Mont-Resther)

WHEREAS the Coalition La Minerve's 2019 proposal to the Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), requesting that the Marie-Le Franc sector become a biodiversity reserve;

WHEREAS the territory then proposed by the Coalition La Minerve covers a total area of 9,433 ha, 42% (3,953 ha) of which is located within the administrative boundaries of the MRC de Papineau and 58% (5,480 ha) of which is located within those of the MRC des Laurentides;

WHEREAS the proposed protected area is part of one of the three priority ecological connectivity corridors proposed by Eco-corridors Laurentiens and the Nature Conservancy of Canada;

WHEREAS the Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc is now asking the MELCCFP to create a biodiversity reserve on the Marie-Le Franc territory, and in response to this request, the Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc is proposing two additions to the initial request, totalling 1,844 ha, that the first addition consists of an ecological connectivity corridor linking the Marie-Le Franc sector to the Buttes-du- lac-Montjoie biodiversity reserve project, and that the second addition consists of including the Mont Resther panoramic lookout in the Marie-Le Franc protected area project;

WHEREAS the Route des Zingues, recognized as a section of the national trail in Quebec, crosses this proposed protected area from south to northeast, and it is planned that this trail be extended to the lookout on Mont Resther lookout;

WHEREAS the ecological connectivity corridor proposed by the Coalition Marie-Le Franc includes the Petite-Nation River and its immediate environment, and this river was once an important waterway used by the First Nations;

WHEREAS the addition of the territory of the Marie-Le Franc sector to the network of protected areas of Quebec would allow the MRC of Papineau to increase the proportion of its territory from 5.5% to 6.5%;

WHEREAS the present request for support from the Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc, which consists in asking the MELCCFP to consider the candidacy of the Marie-Le Franc sector, as illustrated on the map attached to this resolution, to the Quebec network of protected areas;

WHEREAS the Canadian Parks and Wilderness Society (Quebec Chapter) supports and endorses the Marie-Le Franc protected area proposal as put forward by the Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre, appuyée par madame la conseillère Kimberley Lamoureux et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande de la Coalition de l'aire protégée Marie-Le Franc auprès du gouvernement du Québec (ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au soin de monsieur le député Benoit Charette), afin de considérer la candidature du secteur Marie-Le Franc au réseau des aires protégées du Québec ;

D'AUTORISER le Directeur Général à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et les autorise à en assurer les suivis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le 8 juin 2024, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-048

Il est proposé par madame la conseillère Kimberley Lamoureux, appuyée par madame la conseillère Marie-Hélène Lemarbre, et résolu unanimement :

QUE la séance du Conseil soit levée à 10h56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Trépanier
Maire / Mayor

It is proposed by Councillor Marie-Hélène Lemarbre, seconded by Councillor Kimberley Lamoureux and unanimously resolved:

TO SUPPORT the Marie-Le Franc Protected Area Coalition's request to the Government of Quebec (Minister of the Environment and the Fight against Climate Change, Wildlife and Parks, in care of MNA Benoit Charette), to consider the Marie-Le Franc sector as a candidate for Quebec's network of protected areas;

TO AUTHORIZE the Director General to sign all documents giving effect to the present resolution and authorize them to ensure follow-up.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. MEETING ADJOURNMENT

The next regular Council meeting will be held on June 8th 2024 at 10:00 am at the Barkmere Community Center in Barkmere, Québec.

CLOSING OF THE SITTING

2024-048

It was proposed by Councillor Kimberley Lamoureux, seconded by Councillor Marie-Hélène Lemarbre and unanimously resolved:

THAT the session of the Town Council be adjourned at 10:56 a.m.

CARRIED UNANIMOUSLY

Martin Paul Gélinas
Secrétaire-Trésorier/Secretary-treasurer

ANNEXE A / APPENDIX A
Liste des Permis / List of Permits

2024/05/04
 13:46:02
 Année 2024

VILLE DE BARKMERE/TOWN OF BARKMERE
D/P Liste des demandes - Toutes

N° Page 1

Demande	Ouverture	Complétées	Début	Fin	Émis le	Matricule	Propriétaire	Demandes du 2024/04/01 au 2024/04/30			
								Coût	N° permis		
Permis de construction											
DPCOL240012	2024/04/22	2024/04/22	2024/04/22	2024/06/15	2024/04/22	2196 94 2867 0 000 0000	GELINAS PETER	Revêtement ext	100.00	COL240011	
Total :		1	Permis de construction								
Certif. d'autorisation travaux riverains											
DPTRL240008	2024/04/10	2024/04/10	2024/04/10	2025/01/05	2024/04/10	2296 32 3374 0 000 0000	WINDAL XAVIER	Quai	150.00	TRL240007	
DPTRL240009	2024/04/10	2024/04/10	2024/04/10	2025/01/05	2024/04/10	2296 32 3374 0 000 0000	WINDAL XAVIER	Avant	150.00	TRL240008	
DPTRL240010	2024/04/17	2024/04/17	2024/04/17	2025/01/12	2024/04/17	2796 24 2839 0 000 0000	9066-8823 QUEBEC INC.	Boothouse	150.00	TRL240009	
DPTRL240011	2024/04/22	2024/04/22	2024/04/22	2024/10/22	2024/04/22	2496 84 6978 0 000 0000	BILLINGHAM BARRY NORMAN	réparation plancher choc	55.00	TRL240010	
Total :		4	Certif. d'autorisation travaux riverains								